

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 14	<u>Pour</u> : 14	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt-six le 1<sup>er</sup> avril à 20 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,  
Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2026

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :**

BAZINET Bernard	<b>Présent</b>	FURGAUT Antoine	<b>Présent</b>	MATHIS Franck	<b>Présent</b>
CHABOT-LALAY Patricia	<b>Présente</b>	GRASSET Cécile	<b>Présente</b>	MERLE Yannick	<b>Présente</b>
COLLOT Didier	<b>Présent</b>	LABOURET Alexis	<b>Présent</b>	PIALHOUX Laurent	<b>Présent</b>
DABOUSSI Margot	<b>Présente</b>	MARENDA Vincent	<b>Présent</b>	PINEL Catherine	<u>Absente</u>
FUENTES Marie-Claude	<b>Présente</b>	MARQUILLIE Catherine	<b>Présente</b>	VIGNERON Sébastien	<b>Présent</b>

**ABSENT(E)(S) EXCUSE(S)**: Catherine PINEL

**ABSENT(E)(S)**:

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Yannick MERLE

**2026-15 Election des 2 délégués titulaires et des 2 délégués suppléants au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE24)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne ;

Conformément aux articles L.5211-7 et L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 7.2 des statuts du SDE24 du 3 mai 2023, elle est représentée au sein du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants, élus par le Conseil Municipal ;

Aussi, il convient d'élire les représentants de la commune au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Mme Marie-Claude FUENTES, M. Bernard BAZINET, Cécile GRASSET, Catherine PINEL se déclarent candidats.

Le conseil municipal après avoir entendu cet exposé procède au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, avec 14 voix chacun sur 14 votants, sont élus à 100 % des suffrages exprimés :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Marie-Claude FUENTES	Cécile GRASSET
Bernard BAZINET	Catherine PINEL

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
Le Maire, Bernard BAZINET

Copie conforme en Mairie,  
le 07 avril 2026  
Au registre sont les signatures.  
Le Maire  
M. Bernard BAZINET

